

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018*

N°81/05/2018 : MEDIATHEQUE MEMO - CONCOURS PARTICULIER POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET DEPARTEMENTALES - 1ERE FRACTION - VOLET "NUMERISATION DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE" - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC OCCITANIE

L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban s'est dotée depuis 2014 d'un équipement dédié à la conservation du patrimoine écrit et de la mémoire qui mutualise 3 services : Archives municipales, Musée de la Résistance et du Combattant, Mémo Patrimoine.

Les fonds de la Mémo Patrimoine comme ceux des archives et du musée de la Résistance et du combattant ont été étudiés en 2016 et 2017 dans le cadre d'un Projet Scientifique et Culturel associant la DRAC Occitanie via sa conseillère pour le livre et lecture et le patrimoine écrit. Ce Projet Scientifique et Culturel prévoit notamment la rédaction d'un plan de conservation, d'un plan d'urgence et étudie différentes opérations de valorisation des fonds qui sera réalisé par le remplaçant du directeur des archives.

Parmi les fonds prioritaires ciblés dans le plan de conservation figure le fonds Langlade. Celui-ci est issu du don fait en 2015 à la Mémo Patrimoine, par une descendante de la famille Langlade, de plus de 15 000 documents photographiques (papier, film, plaques de verre etc.) et quelques ouvrages.

Cette collection privée retrace sur plusieurs générations l'histoire d'une famille de la bourgeoisie montalbanaise, des années 1870 aux années 1965. Passionnés de photographie, plusieurs de ses membres ont laissé derrière eux des milliers de photographies, des scènes de famille aux récits d'excursions, en passant par des clichés pris sur le vif durant le 1^{er} conflit mondial, de Verdun à Salonique, accompagnés de carnets manuscrits et ouvrages imprimés portant notamment sur les techniques photographiques.

Cette collection est donc particulièrement intéressante puisqu'elle contribue à la connaissance du passé de la ville de Montauban mais aussi plus généralement à tout une période de l'histoire de France, à l'histoire de la photographie amateur et l'étude des modes de vie.

L'état de conservation de ces documents, conservés jusqu'à leur redécouverte chez un particulier puis dans une maison laissée à l'abandon, est cependant préoccupant.

Le fonds des plaques de verre photographiques a été identifié comme à traiter de manière particulière, de part sa fragilité et de part son intérêt. Il compte en effet certaines des pièces les plus anciennes, prises par Camille Langlade dès 1869, alors que la photographie vient à peine d'être inventée, ainsi que des photographies prises par Gérard Langlade sur les théâtres d'opérations alors qu'il était officier du Génie militaire pendant la 1^{ère} Guerre mondiale.

Un dépoussiérage / nettoyage en profondeur de ce fonds par un restaurateur spécialisé sera réalisé en 2018. Consécutivement, la numérisation puis description / indexation de ce fonds permettra de signaler son existence au public via le module bibliothèque numérique de la Mémo (*Mémorabilia*) et à terme, via le portail web du Pôle Mémoire et le portail régional Patrimoine.

Le traitement du fonds nécessite donc :

- Une prestation de numérisation
- Une prestation de description / indexation pour mise en ligne

Dans le cadre de sa politique de conservation des documents de la Mémo Patrimoine, la Ville de Montauban a budgété en 2018 cette dépense sur les lignes de la Mémo pour un montant de 12 440 € net.

Dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation, Concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales, 1^{ère} fraction, l'État apporte son soutien aux *opérations et équipements améliorant les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales*.

Le taux de participation de l'État sur ces opérations est généralement de 50 %, sur la base du coût hors taxes des dépenses éligibles et en fonction du montant de l'enveloppe budgétaire dont dispose la Préfecture de région dans le cadre de cette dotation et du nombre de dossiers reçus.

PLAN DE FINANCEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
<u>coût de l'opération</u>	
Numérisation	3 850 €
Description	8 590 €
Total net	12 440 €
<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
Participation État (50 %)	6 220 €
Fonds propres	6 220 €
Total net	12 440 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à déposer auprès de la DRAC Occitanie un dossier de demande de subvention au taux le plus favorable au titre de la dotation générale de décentralisation, Concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales, 1ère fraction, volet « numérisation des collections des bibliothèques de lecture publique »,

- dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, correspondant au montant de 12 440 € net, selon le plan de financement ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

31 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

31 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

